

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

.....

**12 mars 2019  
14h30 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 26 mars 2019**

**Etaient présents :**

***Collège A***

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Corinne CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Sabine LUCIANI

***Collège B***

Mme Guylaine MOLINA
M. Yann GARCENOT
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

***Collège « BIATSS »***

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

***Collège Usagers***

M. Anthony MEZOUAR – Représenté par suppléant
Yannis NADJI
Alice GUILLEMIN
Hugo PIERSON
M. Rémy PERRAD

***Personnalités Extérieures***

M. Hubert RIZZO
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA
Marie-Pierre SICARD

**Etaient représentés :**

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme Corine CAUVET-LEGRAND
Mme Virginie MERCIER	A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AGRESTI
M. Jérémie FOA	A donné pouvoir à M. Stefan ENOCH
M. Christophe DEMARQUE	A donné pouvoir à Mme. Isabelle DE SAINTE-MARIE
Mme Sabine ROPARS-NAPIERALA	A donné pouvoir à M. Yann GARCENOT
Conseil Régional PACA	A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. Yvon BERLAND
EDF / Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. Yvon BERLAND

**Etait absent sans représentation : 2**

<b>34 membres présents ou représentés</b>
---

**Etaient présents :**

<b>Membres de droit</b>
-------------------------

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

<b>Membres invités</b>
------------------------

Madame Galand	Monsieur Djambazian
Madame Mouret	Madame Carpentier
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Monsieur Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Marchetti
Monsieur Dejou	Madame Masclat de Barbarin
Madame Daviet	Monsieur Carette
Madame Edou	Monsieur Boussat
Madame Lecuyer	Madame Goig
Madame Brandt-Pomares	Madame Durand
Monsieur Isar	Madame Neauport
Madame Domeizel	

## **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Février 2019**

**Madame de Sainte-Marie** indique que compte-tenu de son absence à la séance du 26 février dernier, elle ne prendra pas part au vote.

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 février 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## **II/ Actualités**

### **1 – Université Européenne - CIVIS**

**Le Président** fait savoir que le dossier d'Université Européenne CIVIS a été déposé auprès de la Commission Européenne le 28 février. Au total 54 projets l'ont été, 12 vont être retenus. La réponse aux candidatures sera apportée mi-juillet.

### **2 –Institut WUT -AMU**

**Le Président** informe que, suite aux déplacements en janvier 2018 et juin 2018 avec Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre, et aux accords signés avec Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale à l'été 2018, l'Institut Aix-Marseille Université à Wuhan a été installé au sein de l'Université Technologique de Wuhan la semaine dernière. Cet institut accueille des étudiants chinois, ainsi que d'autres pays. Il y est dispensé des formations donnant accès à des diplômes reconnus par la Chine et Aix-Marseille Université, principalement dans le domaine de la biologie. Des enseignants des facultés de Sciences Médicales et Paramédicales, de Pharmacie et des Sciences participeront aux cours. Les frais sont pris en charge par l'Université Technologique de Wuhan (hébergement, repas, heures d'enseignement).

## **III/ Présentation de la Politique « Responsabilité Sociétale »**

### **1-Mission handicap**

**Monsieur Potier** présente ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration) et excuse l'absence de Monsieur Laurent BENSOUSSAN, chargé de mission.

**Monsieur Reljic** souhaite savoir de quelle manière les 35 agents évoqués lors de la présentation sont passés sous statut de Bénéficiaires de l'Obligation à l'Emploi bien qu'ils n'aient pas été recrutés récemment. Sont-ils allés d'eux même chercher l'information ou est-ce l'établissement qui les a informés de cette possibilité ?

**Monsieur Potier** répond que c'est toujours du déclaratif. C'est l'agent qui, à un moment donné, va faire la démarche. C'est aussi chacun de nous, les prescripteurs officiels, le bureau handicap des Ressources Humaines, et la centaine d'agents qui a travaillé dans les groupes de travail pendant plus de 2 ans, qui sont les ambassadeurs de la thématique et relaient l'information.

Parmi les prescripteurs, il y a aussi les assistantes de service social qui ont connaissance des mesures mises en œuvre par l'établissement.

**Monsieur Bousat** intervient pour préciser que l'établissement accompagne beaucoup plus les agents dans leur déclaration auprès de la Maison Départementale Des Personnes Handicapées. Ils sont reçus, informés et accompagnés dans la constitution de leur dossier.

**Madame de Sainte-Marie** demande si tous les nouveaux bâtiments construits intègrent automatiquement l'obligation d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**Monsieur Potier** répond que c'est une obligation réglementaire conditionnant la délivrance d'un permis de construire ou de travaux.

**Madame de Sainte Marie** demande s'il en est de même pour les rénovations, comme par exemple à St Jérôme.

**Monsieur Berland** intervient pour souligner que les permis ne sont pas accordés si la réglementation n'est pas respectée.

**Monsieur Potier** répond qu'il en est de même pour les rénovations. Aussi, l'obligation d'accessibilité dans tous les bâtiments, à tous les étages, pour les personnes à mobilité réduite sera effective dans 9 ans.

**Madame de Sainte Marie** souhaite connaître la date de communication du bilan FIPHFP.

**Monsieur Potier** l'informe que le bilan sera évoqué lors du prochain Comité Technique, en avril.

**Madame de Sainte Marie** indique que les documents de présentation n'ont pas été diffusés et demande à ce que ces documents soient diffusés plus tôt afin de pouvoir les étudier.

Aussi, elle souhaiterait connaître le montant de la contribution payée par l'université, son taux légal de travailleurs handicapés au sein de l'établissement n'étant pas respecté.

**Monsieur Potier** répond qu'il n'a pas le chiffre exact, mais que la somme approche les 1,4 million d'euros, pour un taux à 2%. Le taux d'emploi au sein d'Aix-Marseille Université est d'aujourd'hui de 2,45 %, la contribution va donc diminuer. La contribution est de 6000 euros par emploi manquant.

**Madame de Sainte Marie** demande de nouveau à avoir l'ensemble des documents et présentations du Conseil d'Administration du jour.

**Monsieur Berland** répond à Madame de Sainte Marie que lorsqu'il s'agit de documents faisant l'objet d'un vote, ils sont remis une dizaine de jours avant. Pour les autres présentations, elles sont remises plus tardivement. Le Président confirme que les documents et présentations seront envoyés à l'ensemble des membres dès la fin de la séance.

**Madame Tir** informe que le SGEN-CFGT encourage les initiatives et la poursuite de la prise en compte de ce sujet. Le SGEN-CFDT avait souligné le faible chiffre de BOE dans la campagne d'emplois en cours. Madame TIR demande, concernant les 35 agents évoqués lors de la présentation qui se sont signalés hors recrutement, s'ils sont contractuels et, dans ce cas, s'il est possible de les proposer à la titularisation plutôt que de procéder à un recrutement externe.

**Monsieur Potier** propose que lors de la présentation détaillée du bilan, lors du prochain Comité Technique et du prochain Conseil d'Administration, cette proposition soit débattue. Toutefois, dans le cadre de la campagne d'emplois, Aix-Marseille Université a fait un réel effort avec 9 recrutements en 2018.

**Madame Tir** interpelle le Président sur le faible chiffre de recrutement BOE.

**Monsieur Berland** souligne que dans la presse spécialisée, Aix-Marseille Université est classée 2<sup>ème</sup> en matière de recrutement, pour cette campagne d'emplois.

**Madame Tir** répond que dans ce domaine l'ensemble des universités ne sont pas performantes. Elle appelle le président à viser l'excellence sur ce sujet. Elle demande à ce que dans la prochaine campagne d'emplois, soit situé l'ensemble des personnels en situation de handicap afin de savoir si ces agents sont bien pris en charge par leur direction.

**Monsieur Berland** s'engage à le faire d'ici l'été.

**Madame Tir** l'en remercie.

**Monsieur Gaudy** demande pour quel motif des agents sortent du statut BOE : est-ce parce qu'ils n'ont pas fait les démarches auprès des organismes concernés pour renouveler leur reconnaissance, ou bien parce que c'est un handicap temporaire. Il demande s'il ne faudrait pas une démarche d'encadrement permanent de ces agents.

**Monsieur Potier** répond qu'il y a le cas des agents qui quittent l'établissement, puis les agents qui sont en situation de handicap temporaire. En effet, la Reconnaissance de Qualité Travailleur Handicapé est donnée pour une période définie. A l'issue de cette période, un examen décide du renouvellement ou non de la reconnaissance. Il y a aussi des agents qui ne reconduisent pas leur RQTH car ils n'y trouvent aucun avantage. Toutefois ce sont des cas de figure qui se présentent de moins en moins.

**Madame Molina** remercie et félicite Aix-Marseille Université pour son engagement et son action en faveur du handicap. Elle souligne que la convention avec le FIPHFP nous engage, notamment dans la mise en place d'aménagements. Elle interpelle Monsieur Potier pour souligner le fait que malgré les préconisations de la médecine de prévention, certains étudiants ne peuvent assister à leurs cours et des enseignants contraints d'annuler les leurs par manque d'information.

**Monsieur Potier** répond que le FIPHFP agit uniquement sur le volet personnel. L'Université n'a aucun financement pour les étudiants. Certains cas de figure ne sont pas simples à traiter de façon réactive, du fait que l'étudiant se déclare une fois l'année universitaire commencée. Les aménagements prennent du temps, et effectivement, parfois les services n'ont pas été préparés à l'accueil. L'université sera attentive à ces situations.

**Monsieur Garcenot** remercie Monsieur Potier pour la présentation. Il indique avoir l'impression que ce sont les services centraux qui gèrent la question du handicap alors que c'est bien une chaîne administrative et pédagogique qui intervient. Il aurait aimé avoir dans la présentation, bien que cela doit être présenté en CFVU, la politique de l'établissement jusque dans les composantes, les prises en charges, groupes de travail, ainsi que l'intervention des partenaires extérieurs tel que les missions locales qui permettent d'améliorer la communication et la prise en charge ; ceci afin de rendre plus

efficaces les aménagements pédagogiques dont ont besoin les étudiants en situation de handicap, source de travail supplémentaire pour l'ensemble des BIATSS et enseignants.

**Monsieur Potier** confirme qu'effectivement c'est la limite de cette présentation car il n'est pas possible d'entrer dans les détails lors d'une présentation. Il n'y a qu'une seule politique handicap, déclinée pour l'ensemble des acteurs, des structures et composantes. Chaque composante, chaque département a des référents handicap. Le réseau est très maillé, existe et fonctionne.

**Madame Masclét** informe que s'agissant de l'accompagnement des étudiants, l'ensemble des documents traitant du sujet du handicap est centralisé aux Bureaux de la Vie Étudiante, dans lesquels se trouve un référent handicap, chargé de mettre en place une série d'actions propres à permettre l'insertion de l'étudiant en situation de handicap, notamment dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires, avec la définition de ses droits et devoirs.

**Monsieur Berland** demande à ce que les documents traitant du handicap circulent de nouveau.

**Madame Tir** souligne que les réponses apportées ont évoqué le volet individuel et souhaite savoir s'il est possible d'organiser des événements pour l'ensemble des personnels et étudiants du type « conférences ». Aussi, elle s'interroge sur les sujets choisis dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Établissement, qu'elle trouve minimalistes. Elle souhaite connaître la vision de l'Université en ce domaine, car il lui semble que certains sujets sont manquants.

**Monsieur Berland** répond qu'il a été pris l'initiative de présenter trois sujets entrant dans la RSE pendant ce Conseil d'Administration tels que la prise en charge du handicap, sujet régulièrement présenté en CFVU, le Développement Durable, et l'égalité Homme-Femmes.

**Madame Tir** souhaite savoir ce que l'Université intègre à la RSE hormis ces 3 sujets.

**Madame Masclét** répond que tout est dans le contrat d'établissement. Elle assure que l'Université fait un travail honorable sur ces questions et qu'elle reste à son écoute pour tout autre idée, ou initiative.

**Monsieur Berland** ajoute qu'il y a des précisions également dans le bilan annuel de l'année 2018 qui sera présenté au prochain CA. Aussi, il est impossible de présenter tous les aspects de la RSE développés au sein de l'établissement en Conseil d'Administration.

## **2-Développement Durable**

**Madame Domeizel et Madame Donneaud** présentent ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration)

**Madame de Sainte Marie** souligne que de nombreuses actions de la Direction du Développement Durable sont méconnues des agents et des services, notamment les procédures concernant la récupération des déchets, il s'agit d'un problème de communication ou de mise en avant. Sur le site du Développement Durable, tout est très bien indiqué.

**Madame Domeizel** informe que parmi les axes d'action concernant la collecte des déchets, il y a le renforcement de la communication au cours de l'année, au plus près de

l'utilisateur, pour une meilleure récupération des déchets. A Aix-Marseille Université, la typologie des déchets n'est pas celle d'un foyer, le tri des déchets étant axé sur 8 produits, tels que le papier, cartouches, cartons ...

**Madame Mouret** informe recevoir beaucoup de demandes concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings des campus. Elle voudrait savoir si un plan d'équipement est prévu.

**Madame Donneaud** indique que les informations se trouvent dans le plan déplacement.

**Madame Mouret** ajoute que c'est une réflexion importante car plusieurs agents qui ont fait la démarche de s'équiper en véhicule électrique, n'ont pas forcément de garage et rencontre des difficultés pour recharger leur batterie chez eux.

**Madame Donneaud** soulève la question de la prise en charge financière de la recharge.

**Madame Domeizel** soumet l'idée de bornes payantes et rappelle le Défi Énergie qui implique la diminution de la consommation d'électricité.

### 3- Égalité Hommes-Femmes

**Madame Lécuyer** présente ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration)

**Monsieur Garcenot** demande s'il y a une articulation entre le travail et les avis du CHSCT, et celui entrepris dans le cadre de la mission Égalité Hommes-Femmes.

**Madame Lécuyer** répond que l'ensemble de ce qui est porté par la mission Égalité Hommes-Femmes est soumis pour avis au CT et CHSCT et l'ensemble des questions est traitée en groupe de travail.

**Madame Masclet** ajoute que des membres du CHSCT participent à ces groupes de travail.

**Madame de Sainte Marie** demande si des événements ont été organisés sur des sites distants.

**Madame Lécuyer** répond que les événements ont principalement lieu sur St Charles et Schuman en Mars et Avril. D'autres animations auront lieu prochainement à Arles, et dès la rentrée prochaine sur d'autres sites distants pour d'autres sensibilisations importantes grâce au budget CVEC animation des campus.

**Madame de Sainte Marie**, concernant le module de formation des personnels encadrant, concernant l'Égalité Hommes-Femmes, le harcèlement, les violences, l'homophobie, etc., souhaiterait savoir si cette formation est obligatoire et quels en sont les publics. Il serait important pour elle de le rendre obligatoire pour toute personne qui encadre des agents.

**Madame Lécuyer** répond que la formation est inscrite dans le contrat de site et va être progressivement rendue obligatoire à l'ensemble des cadres de l'Université au 2<sup>ème</sup> semestre.

**Monsieur Berland** tient à remercier l'ensemble des acteurs du RSE qui effectuent un travail très important dans ce domaine au sein de notre université.

#### **IV/ Bilan du Médiateur**

**Monsieur Orsoni** présente ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration)

**Monsieur Reljic** souhaite savoir si les chiffres indiqués (page n°6 de la présentation) concernent les services centraux.

**Monsieur Orsoni** répond par l'affirmative.

**Monsieur Reljic** demande quelle est la part d'étudiants et de personnels sur les 260 saisines du médiateur.

**Monsieur Orsoni** répond qu'il y a une majorité relative d'étudiants.

**Monsieur Garcenot** souligne qu'il serait intéressant d'indiquer des ratios pour avoir une information plus fidèle.

**Monsieur Paul** demande s'il y a une évolution des saisines ces dernières années.

**Monsieur Orsoni** indique qu'il y a une légère baisse peu significative de saisines en 2018. Le fait que le médiateur ne soit plus saisi des questions d'harcèlement peut notamment expliquer cette baisse.

#### **V/ Approbation du compte financier d'Aix-Marseille Université pour l'année 2018**

##### **1-Présentation du compte financier**

**Madame Leclercq** présente ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration)

##### **2-Intervention des commissaires au compte**

**Le Cabinet PWC et le Cabinet MAZARS, commissaires aux comptes,** présentent ce point (cf. PowerPoint envoyé par email à la suite du Conseil d'Administration).

**Madame de Sainte Marie** annonce qu'elle votera contre la politique budgétaire de l'établissement, par souci de cohérence avec ses précédentes positions.

**Monsieur Piersons** informe lui aussi voter contre.

**Monsieur Reljic** remercie madame Leclercq et les équipes de l'agence comptable et des affaires financières. Il indique que sur la 1<sup>ère</sup> présentation, au sujet des PPP, il était question de récupérer une partie de la somme suite à la baisse du taux d'intérêt de la Banque Européenne d'Investissement et demande si cela a été le cas.

**Monsieur Berland** répond que l'emprunt a été fait auprès de la BEI, parce que le taux était le plus intéressant. Sur l'ensemble des PPP, l'Université va faire une économie importante. Aix-Marseille Université est actuellement en discussion avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour savoir si ce dernier va lui permettre de bénéficier de cette

bonne gestion et l'autoriser à réinvestir cette économie dans de nouveaux projets tel que le rafraîchissement du site ALLSH Schuman. Monsieur Hervé Isar est actuellement à l'Assemblée Nationale pour œuvrer en ce sens. Aujourd'hui rien n'est tranché

**Monsieur Reljic** demande si c'est une bonne gestion ou un taux faible qui permet de constater cette économie.

**Monsieur Berland** indique que c'est une bonne gestion car c'est bien l'idée de l'utilisation du taux bas de la BEI qui a permis cette économie. Par ailleurs les réunions mensuelles avec les équipes de l'Opération Campus ont facilité ces bons résultats.

**Monsieur Reljic** souhaite que lui soit confirmé que l'économie ne peut être réutilisée que pour une dépense liée au patrimoine.

**Monsieur Berland** confirme ces propos.

**Monsieur Reljic** indique que le SNPTES approuvera le bilan financier.

**Monsieur Garcenot** souhaite avoir plus d'informations du cabinet Mazars sur le tableau achats/fournisseurs. (page n°12 de la présentation)

**Le Cabinet Mazars** répond que, concernant la certification du service fait, le sujet est assez récurrent. Les délais de formalisation sont très longs. L'établissement et tous les services essaient d'améliorer ce process, mais cela dépend de la discipline des agents impliqués.

**Madame Leclercq** précise que le problème de service fait est dû à la coupure de l'exercice comptable. Le délai moyen de paiement est de 16 jours au titre de l'année de 2018.

**Monsieur Berland** ajoute que les services de l'université ont reçu les félicitations du Rectorat pour le travail réalisé, ce qui est récurrent, mais félicitations plus marquées cette année. C'est un travail remarquable qui est effectué par les personnels de l'Agence Comptable et de la Direction des Affaires Financières. Aussi, finir avec un bilan positif de près de 8 millions d'euros indique qu'Aix-Marseille Université, compte tenu de sa particularité et de son fonds de roulement, est une université qui va pouvoir dégager des moyens pour investir, dans l'immobilier notamment.

**Monsieur Agresti** affirme qu'Aix-Marseille Université est unique dans nos institutions publiques et démontre qu'avec une enveloppe budgétaire constante, il est possible d'avancer, de progresser dans le domaine patrimonial, le fonctionnement quotidien, le recrutement, l'investissement. Il remercie l'ensemble des équipes politique et administrative qui travaillent en ce sens ainsi que le Président.

**Le cabinet PWC** remercie l'ensemble des services pour leur travail admirable et leur disponibilité, ainsi que l'ensemble des directions et le Conseil d'Administration pour leur écoute.

### **Mme Leclercq énonce les éléments de votes**

**Monsieur Garcenot**, s'agissant du vote numéro 3 pour lequel est demandé d'autoriser l'affectation des résultats, regrette que ces éléments n'aient pas été précisés lors de la présentation du bilan financier.

**Monsieur Barbieri** affirme que l'Agence Comptable n'a pas le choix, ce sont des opérations comptables automatiques.

**Madame Leclercq** précise que chaque Service A Comptabilité Distincte a son résultat et ses réserves propres auxquelles l'université ne peut pas toucher. C'est une opération classique. La seule variante est que le solde débiteur soit laissé en report dans le bilan en compte 129.

**Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 3 contre le compte financier 2018**

**Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 3 contre le compte financier consolidé 2018.**

**Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 3 contre le compte de résultat 2018.**

#### **VI/Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à Marseille, le 14 mars 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université  
Yvon BERLAND

